



Le Conseil Canadien des Examineurs vous invite à obtenir votre certification en génie clinique cette année.

Pourquoi devrais-je obtenir ma certification?

Toute personne possédant cette certification a l'obligation morale et légale de garantir la sécurité des patients d'un point de vue éthique et par son devoir de diligence envers le public. Vous pouvez, vous aussi, incarner cet idéal au sein de votre profession.

Faites partie des membres d'une profession de la santé réglementée au Canada (à l'échelle provinciale et fédérale).

Faites reconnaître vos compétences professionnelles en génie clinique (programme de certification continue), ainsi que celles de vos pairs et de vos cadres supérieurs.

Faites progresser votre carrière sur le plan national et international.

Donnez l'exemple aux membres de votre équipe en devenant un chef de file dans le domaine!

Ma priorité : obtenir ma certification en génie clinique!

Exigences relatives à la certification au Canada :

Un minimum de trois ans d'exercice en génie clinique.

Détenir un permis d'exercice de la profession d'ingénieur (ing.) dans votre province de résidence.

Que dois-je faire pour obtenir ma certification?

Réussir l'épreuve écrite à choix multiples.

Réussir l'examen oral devant deux examinateurs.

Quand puis-je faire ma demande?

Vous devez faire votre demande avant le 21 juillet 2023.

Combien ça coûte?

Frais d'ouverture de dossier : 475 \$US (frais uniques)

Frais de renouvellement : 150 \$US (tous les trois ans)

Faites votre demande dès aujourd'hui au

<https://accenet.org/CECertification/Pages/Default.aspx>

Des questions?

Veillez les faire parvenir à aibey@cheo.on.ca